

10 C.

Journal du Lot

10 C.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)	0 fr. 80
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	0 fr. 80
RÉCLAMES 3 ^e page	1 fr. 25
» 2 ^e page	2 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Pourquoi les Allemands voudraient révoquer l'aveu de la culpabilité du Reich. — Le gouvernement allemand ébauche un premier pas vers Genève... mais pose ses conditions. — La situation politique en Grande-Bretagne: l'offensive contre les travaillistes sur le traité anglo-russe. — Des répercussions d'une crise politique à Londres sur la situation internationale.

Il apparaît de plus en plus probable que le gouvernement du Reich renoncera à la démarche projetée concernant les responsabilités de la guerre. Mais s'il y renonce, c'est parce qu'il se rend compte — un peu tard, sans doute — qu'une solennelle proclamation de non-culpabilité allemande recueillerait une désapprobation générale.

Quant aux préoccupations qui inspiraient ce geste, si elles se voient par la force même des choses, elles n'en subsisteront pas moins au fond des cours allemands.

Nous ne saurions trop, dans ces conditions, et quoi qu'il advienne, méconnaître les vrais mobiles qui guidaient les Allemands.

Précisément, la *Pommersche Tagespost* s'est chargée de les exposer avec une netteté qui est pour nous un précieux avertissement. Elle écrit :

« Cette révocation de notre culpabilité nous rendra libres, rompra les chaînes qui menacent d'écraser le peuple allemand, et rendra à notre patrie les droits élémentaires dus à tous les peuples. Et d'abord, elle rétablira l'unité du peuple allemand. Quoiconque n'ose pas s'attaquer à l'édifice du traité de Versailles occidientale, de Haute-Silésie, du Schleswig-Holstein, de la Sarre et aussi de l'Alsace allemande. Il faut que nous soit restitué ce qu'on nous a volé de territoire allemand et de populations allemandes. Il ne faut pas oublier les colonies allemandes, qui, sous le régime du mandat, vont actuellement vers la décadence complète, tandis qu'elles font grandement défaut à l'Allemagne ! Ces pays aussi ne nous ont été arrachés que grâce au mensonge et à l'hypocrisie. »

En reproduisant cette profession de foi, le *Vorwärts* écrivait que la guerre de revanche pointait à l'horizon.

C'est bien, en effet, le but des nationalistes d'outre-Rhin, et c'est à cela qu'aboutirait l'indulgence envers le Reich.

Nous devons donc nous appliquer à décourager par avance toute tentative allemande de réputation de culpabilité.

Soyons persuadés, en effet, que la tentative qui vient d'échouer — du moins, on peut le croire — sera reprise à un moment quelconque.

L'Allemand a de la suite dans les idées.

Et, en la circonstance, l'absolution présente pour lui une telle importance, qu'il tentera de l'obtenir à nouveau et par n'importe quels moyens.

Souvenons-nous alors quelles seraient pour nous les conséquences de notre faiblesse !

En attendant voici que l'Allemagne ébauche ses premiers pas vers la Société des Nations.

De fait, le Conseil des ministres du Reich, réuni mardi matin, a proclamé à l'unanimité « que le Gouvernement d'Empire poursuivait le but d'une entrée incessante de l'Allemagne dans la Société des Nations ».

C'est là une décision de principe, dont nous sommes informés par un communiqué officiel allemand.

Mais — et ceci présente quelque importance — le Gouvernement du Reich ne paraît pas envisager de démarches officielles et directes auprès de l'organisme de Genève.

Il s'en tient à des démarches officieuses et indirectes : il fait poser par des « amis » ou par ses représentants accrédités diverses questions à Londres, Paris, Genève ; bref, comme on dit vulgairement, « il tâte le terrain ».

Si les dirigeants allemands « tâtent » ainsi le terrain, c'est qu'ils n'entendent nullement procéder comme tout le monde : il faut à leur pays une place à part, une place de choix ; et ce sans attendre !

Vraiment, nous nous trouvons dans une situation paradoxale, déconcertante.

Il est écrit dans le pacte de la S. D. N. qu'une nation qui sollicite son admission doit présenter certaines garanties.

Or, en fait de garanties, l'Allemagne au lieu d'en apporter en exige de la part de l'Assemblée de Genève.

Nous lisons, en effet, dans le communiqué allemand : « le gouvernement d'Empire chargera le ministre des affaires étrangères d'établir définitivement, si les garanties nécessaires à une demande d'admission de l'Allemagne, garanties qui concerneraient non seulement la place qu'on lui accorderait, mais encore certaines autres questions s'y rapportant qui y sont liées inégalement, existent véritablement. »

Il est possible qu'en formulant des réserves, en posant leurs conditions, les dirigeants du Reich obéissent surtout à des préoccupations d'ordre intérieur.

N'empêche que leur « manière » dénote quelque désinvolture à l'endroit de l'Assemblée de Genève.

C'est pourquoi, on ne peut qu'approuver la réponse formulée au nom de la France par M. Briand au D' Nansen, intercedant en faveur de l'Allemagne : l'admission de celle-ci doit être soumise aux règles communes et ne comportait ni de privilège ni un régime d'exception.

Au total, le premier pas ébauché par le Reich vers la S. D. N. est loin d'être ce qu'on l'eût souhaité.

Ainsi que nous le faisons prévoir l'autre jour, l'opposition au gouvernement travailliste se précise en Grande-Bretagne et le terrain d'attaque reste comme nous l'indiquions, le traité anglo-russe.

Libéraux et Conservateurs paraissent s'être concertés, non seulement pour livrer bataille sans plus attendre, mais pour conjuguer leurs efforts vers le même objectif : la convention signée par M. Mac Donald avec les Soviets.

On a peine à croire qu'il s'agit là d'une simple coïncidence.

On incline plutôt à penser que les deux partis songent à s'allier pour mieux vaincre.

Aussi bien certains leaders politiques préconisent-ils dès maintenant une alliance ouverte, une sorte de nouvelle coalition.

Dans ces conditions, il semble peu probable que le cabinet travailliste puisse longtemps se maintenir au pouvoir.

Du moins puisse s'y maintenir sans recourir au verdict populaire, c'est-à-dire sans procéder à ces nouvelles élections générales pour lesquelles il n'éprouve guère de goût.

En attendant, il faut se borner à enregistrer au jour le jour les faits qui constituent les premières escarmouches électorales....

Voici les deux plus saillants :

1° Le conseil de la Chambre maritime d'Angleterre a voté, à l'unanimité, une résolution demandant que le gouvernement et le Parlement refusent de ratifier le traité anglo-russe.

2° M. Asquith, leader d'une importante fraction du parti libéral, se déclare en parfait accord avec M. Lloyd George, leader de l'autre fraction pour protester contre ce même traité.

Et M. Asquith de préciser ainsi sa pensée :

« Nous ne sommes pas opposés à la reprise des relations avec la Russie, mais ce que nous reprochons au projet de traité, c'est qu'il ne règle rien pour l'avenir, ne comporte rien qui soit digne du nom de garantie, pas plus en ce qui concerne les revendications anglaises qu'en ce qui touche l'octroi d'un crédit à la Russie. Ce n'est pas ainsi que le parti libéral entend la reprise des relations commerciales avec la Russie. »

« Nous voulons traiter cette question en hommes d'affaires. »

On le voit, l'offensive est vigoureusement déclanchée. Quel en sera le résultat ?

Nous ne pourrions que suivre avec le plus vif intérêt les péripéties de la prochaine lutte électorale en Grande-Bretagne.

Cette lutte présente pour la France une importance primordiale : elle risque, en effet, d'amener une modification profonde dans la politique étrangère de l'Angleterre.

Nous n'ignorons pas, évidemment, que tous les Anglais, quel que soit le parti auxquels ils adhèrent, sont essentiellement, foncièrement Anglais : l'âme d'un travailleur britannique reste toute pétrie de l'ancêtre impérialisme britannique.

N'empêche que cette directive exclusive reçoit dans l'application des modalités diverses : il y a la brutale gallophobie d'un Lloyd George, la courtoisie mais toute réservée amitié pour la France d'un Bonar Law ; il y a la manière moins aisée à définir d'un Mac Donald, dont les sympathies pour notre pays ne sont pas douteuses, mais qui hésitent à sortir du cœur pour se manifester en actes.

Alors, nous Français, nous ne pouvons pas ne pas nous demander ce que nous réserve l'avenir.

Pendant de longs mois et au prix de rudes sacrifices, nous avons consacré le meilleur de nous-mêmes à l'œuvre de paix et à l'œuvre de restauration européenne.

Tous ces efforts vont-ils devenir vains ?

Toutes les espérances, éveillées dans nos cœurs si inlassablement déçus, vont-elles se dissiper ?

Une fois de plus, allons-nous nous trouver face à face, Outre Manche, avec des « réalistes » qui tiendront pour acquis nos propres sacrifices, mais oublieront les compensations promises ?

Ainsi, une énigme, qui peut devenir angossante, se prépare, s'organise et nous interrogeons : de quoi demain — le demain international — sera-t-il fait ?

M. D.

INFORMATIONS

L'Allemagne à la S. D. N.

Au cours de déclarations qu'il a faites au correspondant genevois du service parlementaire socialiste, M. Bénès a dit que la Société des Nations doit être complétée et c'est pourquoi l'entrée de l'Allemagne est indispensable.

L'octroi à l'Allemagne d'un siège permanent dans le conseil de la Société, a-t-il ajouté, présentera certaines difficultés techniques attendu qu'il n'existe pas actuellement de siège vacant et que d'autres puissances prétendent également à un siège. Une autre difficulté réside dans le contrôle militaire qui ne constitue pas par lui-même un obstacle à l'admission de l'Allemagne, mais dont on doit attendre les résultats pour pouvoir répondre à des critiques qui seraient formulées.

Déclarations du Premier bavarois

Dans un discours qu'il a prononcé à Kutenhausen, le président du conseil bavarois, M. Held, s'est prononcé en faveur de l'exécution du plan Dawes.

« Nous devons songer, a-t-il dit, que nous avons perdu la guerre et que celui qui perd la guerre doit payer. »

M. Held a adressé ensuite ce sérieux avertissement à Ludendorf : « De nouveaux périls menacent l'Etat à droite et à gauche ; un Etat ne peut subsister que si l'autorité est en des mains énergiques et si cette autorité est reconnue par tous. Je ne permettrai pas que le peuple de l'Etat bavarois serve d'instrument à l'ambition personnelle de certaines personnes. »

A la S. D. N.

Le projet sur l'arbitrage

M. Loucheur a procédé à une nouvelle mise au point des articles du protocole qui fixent la procédure d'arbitrage : ce sont les huit premiers articles. Mardi matin, la sous-commission de la première commission juridique les a discutés pendant trois heures. L'accord n'a pu se faire sur un article essentiel qui détermine les cas d'agression ; mais

on espère qu'une entente interviendra.

L'examen des articles qui, ont réuni l'unanimité de la sous-commission, a été entrepris, par la première commission, où la France est représentée par MM. Briand et Loucheur.

Au commandement de l'armée du Rhin

Le « Messin » annonce que le général Degoutte serait remplacé au commandement de l'armée du Rhin par le général Targe, commandant le 13^e corps à Clermont-Ferrand. Cette mutation aurait lieu prochainement. Le général Targe, qui allait être atteint prochainement par la limite d'âge, vient d'être, par décret spécial, maintenu dans son commandement.

Le sort du traité anglo-russe inquiète Kameneff

« La Russie soviétique, se trouvera dans de grandes difficultés si l'Angleterre refuse de lui accorder un emprunt ». Cette déclaration émane de M. Kameneff et a été faite au cours d'une conférence, à de jeunes communistes. Le vice-président du conseil a de plus accusé la diplomatie anglaise de susciter des ennemis à la Russie sur les frontières de l'Afghanistan, de la Perse et de la Turquie, en soutenant les tribus qui se révoltent contre le gouvernement des soviets.

La plan Dawes et les mineurs anglais

M. Mac Donald a reçu une lettre du comité exécutif de la fédération des mineurs, sollicitant une entrevue afin de discuter l'application du plan Dawes, car celui-ci affecte l'industrie minière britannique.

M. Mac Donald a répondu à cette lettre.

Le premier ministre souligne les difficultés matérielles qui l'empêcheront peut-être d'accorder une entrevue aux représentants des mineurs dans un avenir rapproché.

Au Maroc espagnol

Une note publiée par le Directoire constate que les nouvelles du Maroc sont maintenant assez bonnes. On ne signale que quelques tentatives isolées de rebelles dans la région de Larache, tentatives qui ont complètement échoué. La note annonce que les commandants des différentes positions du secteur de Gorgues ont adressé au général Primo de Rivera des télégrammes, dans lesquels ils déclarent adhérer avec enthousiasme à son plan.

Dans la zone orientale, les forces d'Ab-el-Malek, après un échange de coups de fusil, avec l'ennemi, ont recueilli un tué sur lequel ils ont trouvé des documents, montrant qu'il proviendrait de la zone française. Dans la zone occidentale, l'ennemi a attaqué un détachement qui approvisionnait d'eau la position de Megaref-Tafert. Il a été repoussé et s'est enfui abandonnant quatre morts deux blessés et des armements.

En Géorgie

La légation de Géorgie communique l'information suivante : « D'importantes forces soviétiques, avec artillerie lourde, opèrent entre Soukhoum et Otchemohiri. Les villages sont incendiés. Les parents des insurgés sont fusillés. L'état de guerre est déclaré dans tout le pays. Les Tcheka provinciales sont munies de pouvoirs discrétionnaires et fusillent à leur guise. Les journaux soviétiques cachent ces faits. »

En Chine

Un message de Tien-Tsin annonce que deux divisions de l'armée mandchoue, après un combat de onze heures, ont complètement battu plusieurs brigades des forces d'Ou Peï Fou, qui ont laissé de nombreux morts sur le terrain.

Chang-Tso-Lin va bombarder la flotte de Pékin

D'après un télégramme Reuter reçu de Chine, Chang Tso Lin a avisé

les consuls anglais et américain qu'il avait l'intention de bombarder la flotte du gouvernement de Pékin, qui est stationnée à Changhai-Kwan, port situé au nord-est de Tien-Tsin, sur la ligne de chemin de fer qui va à Pékin.

A Changhai, on voudrait bien se débarrasser de Lu Yung Hsiang

Le général Lu Yung Hsiang, gouverneur militaire du Ché-Kiang, a encore perdu du terrain. La chambre de commerce chinoise et les syndicats ont décidé de lui faire abandonner la lutte en lui offrant 100.000 livres sterling pour payer la solde de ses troupes. Lu Yung Hsiang cependant exige le double de cette somme pour partir vers le nord coopérer avec le général Chang Tso Lin.

Tremblement de terre en Perse

Les secousses sismiques ressenties à Erzeroum Gars et Erdahan, ont produit des effets terribles. Il y a des centaines de morts. Plusieurs villages sont détruits. Le gouvernement a décidé d'envoyer 150.000 livres pour les premiers secours. Dix mille personnes sont dépourvues d'asile et de vêtements, et sont exposées à l'inclémence du climat.

Une femme voulait tuer M. Herriot

Un peu avant le départ de M. Edouard Herriot du palais de Rambouillet, une dame vêtue de couleurs sombres et paraissant fort surexcitée, pénétra dans le poste de garde à l'entrée du château et remit aux inspecteurs un revolver chargé, disant qu'elle avait eu l'intention de tirer sur le président du conseil, mais qu'elle ne s'était pas senti le courage de mettre son projet à exécution.

Cette dame, interrogée par le commissaire spécial de la gare Montparnasse, a déclaré se nommer Mme Bigot-Pemjean, née le 10 septembre 1870, tenant un cabinet de contentieux, 37, rue de la Folie-Méricourt, à Paris.

Cette femme paraît être une déséquilibrée.

La planète Mars

M. Deslandres a communiqué à l'Académie des sciences les résultats d'observations faites sur la planète Mars à l'observatoire de Meudon, pendant les trois derniers mois, par M. Antoniani. Cet astronome a pu constater que le développement des calottes polaires de la planète était beaucoup plus considérable que le développement moyen auquel on aurait pu s'attendre d'après les observations antérieures. M. Antoniani étant entré en relations avec le physicien américain Abott, connu par la patiente et minutieuse étude du rayonnement solaire, qu'il poursuit depuis de longues années, acquit la certitude que le développement exagéré des calottes polaires de Mars a coïncidé avec une diminution de la constante solaire qui atteint 2 0/0.

Tirages financiers

du 22 septembre

Communes 1892

Le n° 240.695 gagne 100.000 fr.

Le n° 437.791 gagne 30.000 fr.

Les deux n° suivants gagnent chacun 10.000, 90.283, 219.524.

Les quatre n° suivants gagnent chacun 5.000 fr. : 8.321, 264.094, 366.456, 484.277.

30 n° gagnent chacun 1.000 fr.

4.462 n° sont remboursables au pair.

CHRONIQUE LOCALE

Médailles Militaires posthumes

Par décret rendu sur la proposition du ministre de la guerre et des pensions, la médaille militaire a été conférée à titre posthume au soldat du 207^e d'infanterie :

Vinour (Pierre-Alphonse), soldat brave soldat. Tombé glorieusement pour la France, le 23 décembre 1914, aux Hurlus, dans l'accomplissement de son devoir. Croix de guerre avec étoile de bronze.

LA CONFIANCE RÈGNE !!

La confiance règne dans les hautes sphères administratives : aucun péril ne menace le pays ; le manque de main-d'œuvre pour l'agriculture n'existe pas. C'est du ministère du Travail que vient cette affirmation.

Il est possible que les statistiques que cette administration collectionne au sujet de la situation du marché du travail, portent qu'il y a un nombre considérable de demandes et d'offres d'emploi non satisfaites, mais cela ne signifie pas qu'il y ait pléthore de bras pour l'agriculture.

L'exactitude des statistiques du ministère du travail est peut-être, établie sur le papier. Elle doit l'être moins à la campagne, dans les vignes, à cette époque des vendanges.

Et pourtant, un de nos confrères du « Courrier du Centre » ayant voulu avoir l'avis du ministère du travail sur cette grave question du manque de main d'œuvre, a enregistré les déclarations suivantes :

« Il n'y a pas de crise de la main-d'œuvre agricole. Il y a même actuellement, sur le marché ouvrier, plus de demandes que d'offres. C'est à ce point que, ces temps derniers, des travailleurs des champs de la Beauce se sont trouvés sans travail. On aurait donc absolument tort, pour le moment du moins, de croire à un manque de bras dans l'agriculture. »

— On fait toujours venir, cependant, interrompt-ous, des travailleurs étrangers dans ce but.

— Il faut, au contraire, arrêter maintenant l'immigration, car, je vous le répète, leur recrutement va à l'encontre des intérêts des cultivateurs français, en les empêchant de trouver du travail.

— Une récente circulaire du ministre de la guerre, insistons-nous, vient pourtant de prescrire aux commandants de corps de mettre des soldats à la disposition des agriculteurs, selon les effectifs disponibles.

— C'est parfaitement exact, veut bien convenir notre interlocuteur, mais il s'agit seulement d'un coup de main momentané exigé par les circonstances. Et puis, cette mesure a surtout pour but de donner quelques vacances à nos soldats, en leur permettant de respirer le bon air de nos campagnes ! »

Qui a raison du propriétaire qui se plaint de ne pas trouver de main d'œuvre agricole, ou du collaborateur qui prétend que cette main-d'œuvre ne manque pas ?

Si nous en croyons les propriétaires du Lot, ce n'est pas le collaborateur du ministère du travail qui a raison.

Au moment des moissons, des batailles, des vendanges, cette année, le même cri a été répété dans toute notre région : « On ne trouve pas de personnel ! »

Les propriétaires ont fait appel à la main-d'œuvre militaire et celle-ci, au moins, pour Cahors a manqué totalement, les soldats de la garnison ayant été expédiés à la Courtière !

C'est probablement un détail que ne connaît pas le collaborateur du ministère du travail, qui s'en tient aux statistiques sur la situation du marché du travail, statistiques que l'*Officiel* publie toutes les semaines.

Mais ce détail était connu des Conseillers généraux du Lot, représentants des populations agricoles, car, au cours de la session de septembre, ils ont demandé le concours de la main-d'œuvre militaire aux périodes de l'année qu'ils ont fixées ainsi :

« Période des vendanges : du 15 septembre au 15 octobre ;

« Période des semailles d'automne : du 20 septembre au 20 octobre ;

« Période des semailles de printemps : du 1^{er} mars au 1^{er} mai.

« Période des fauchaisons et de la plantation du tabac : du 1^{er} mai au 30 juin.

« Période des moissons : du 1^{er} juillet au 25 juillet. »

Dès lors, si les représentants cantonaux estiment que les soldats agriculteurs doivent être mis en congé pour aider les propriétaires, c'est bien qu'ils reconnaissent que ces propriétaires manquent de main-d'œuvre civile.

Nous voulons bien admettre que les collaborateurs du ministère du travail sont d'une compétence parfaite, mais nous préférons encore

nous en tenir à l'avis de ceux qui vivent en contact journalier avec les propriétaires et qui sont eux-mêmes propriétaires.

Or, cet avis est formel : la main-d'œuvre manque à la campagne : et cet avis, seul doit compter.

Toutefois, les conseillers généraux et les propriétaires ne manquent pas de goûter l'ironie ou la bonté d'âme des collaborateurs du ministère du travail quand ceux-ci déclarent : « Mettre des soldats agriculteurs à la disposition des propriétaires, a surtout, pour but de donner quelques vacances à ces soldats, en leur permettant de respirer le bon air de nos campagnes ! »

C'est charmant ! Tout va bien : la crise de la main-d'œuvre agricole n'existe pas pour le ministère du travail ni pour le ministère de la guerre !

Mais qu'en pense le ministre de l'Agriculture ? Ça n'a pas d'importance, car on sait que propriétaires et consommateurs pensent de lui !

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

La croix de la Légion d'honneur vient d'être décernée aux maires qui ont plus de trente ans de services.

Parmi les promus nous sommes heureux de relever les noms de MM. Villard, maire de St-Cirq-Soullac ; Gasquet, maire de Gorses et Durou, maire de Vire.

Nous adressons nos plus vives félicitations aux nouveaux chevaliers qui ont pendant si longtemps administré avec tact, intelligence et dévouement, leur commune.

Armée

M. Guetron, lieutenant-colonel au 9^e d'infanterie est promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur.

Gendarmerie

M. Boiotte, colonel à la 17^e région de gendarmerie est promu commandeur de la Légion d'honneur.

Réserve

M. de Salles de Hys, chef de bataillon de réserve au 9^e d'infanterie, est promu au grade de lieutenant-colonel de réserve.

Contributions directes

M. Azais, contrôleur de 3^e classe des Contributions directes dans le Lot est élevé, sur place, à la 2^e classe. Félicitations.

Travaux publics

M. Palacand, ingénieur des travaux publics de 2^e classe (Ponts et Chaussées) est affecté au service de la ligne Cahors-Moissac (section de Moissac) en remplacement de M. Peytavin, retraité.

AUTOUR DU CONSEIL

En deux jours, la session du Conseil général a été enlevée. Etait-ce parce que l'ordre du jour n'était pas très chargé ? Ou bien parce que, durant cette session, l'assiduité des Conseillers fut plus grande ?

Il y a un fait, c'est qu'il n'y a pas eu de discussion oiseuse et que la question des autobus n'a pas été agitée.

C'est à cela, peut-être bien, qu'il faut attribuer la solution rapide des affaires soumises au Conseil.

Et puis, il y a aussi une raison qui a sa valeur : les conseillers généraux ayant voté l'augmentation de leur indemnité de séjour (30 francs par jour) ont tenu à montrer qu'ils ne voulaient pas abuser des deniers publics.

Quoi qu'il en soit, 2 jours ont suffi pour régler les affaires du département, qui prennent une importance de plus en plus considérable si l'on en juge, tout au moins, par le budget qui a été voté et qui atteint la somme de 16 millions !

16 millions, grands dieux ! Que diraient les anciens Conseillers généraux, pensions-nous en nous rappelant le premier compte rendu du Conseil général que nous fimes il y a 25 ans ?

C'était l'époque où les cordons de la bourse n'étaient pas défilés facilement, et où le vote d'un centime additionnel provoquait des discussions passionnées !

Mais il faut bien dire que les besoins, à cette époque n'étaient pas aussi urgents qu'aujourd'hui.

A cette époque, les routes départementales étaient entretenues avec un soin constant, et elles pouvaient être, car elles ne subissaient pas le roulage des camions-automobiles, des autos.

Et puis les œuvres sociales ne sollicitaient pas de fonds considérables et les salaires des cantonniers étaient réduits au taux minimum.

Autres temps, autres nécessités : les anciens auraient bien été obligés de se plier aux besoins actuels.

Mais, c'est égal, 16 millions, c'est un chiffre : et encore, s'arrêtera-t-on à ce chiffre ?

LOUIS BONNET.

Baccalauréat

L'inspection académique nous communique la note suivante : « Les épreuves écrites du baccalauréat auront lieu les 15 et 16 octobre prochain. »

« Les inscriptions seront reçues dans les secrétariats des Facultés des sciences et des lettres du 29 septembre au 4 octobre. »

Conseil Général du Lot

Séance du 23 septembre 1924

La séance est ouverte à 3 heures et demie sous la présidence de M. de Monzie.

Etaient présents : MM. Gélis, Gayet, Lacaze, Calmels, Guilhem, Jardel, Pradines, Miguel, Peindarie, Bénéch, Ayroles, Larnaudie, Loubet, Laparra, Vaissé, de Monzie, Fontanille, Orliac, de Lapize, Bouat, Constant, Coulon, Cambornac, Limes.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Loubet propose de voter 250 francs pour remboursement de frais médicaux et pharmaceutiques au sieur Anusset, de Gréalou, au titre de l'assistante publique. Adopté.

Un secours de 25 francs par mois est voté pour entretien à domicile des nommés Couzy, de St-Michel-Loubéjou, Bouzou, de Marcihac, Maurel, de Viacaz.

Une somme de 4.188 frs. est votée pour réparations à la gendarmerie de Figeac.

Une subvention de 800 frs. est votée en faveur de la Société sportive de Figeac.

Une somme de 800 francs est allouée à M. Belandre, de Lamativie, pour le dédommager des frais qu'il a exposés pour ramener à Lamativie, les restes de son fils, décédé à l'Institut des sourds-muets de Toulouse.

Une somme de 720 francs est allouée au titre d'indemnité de vie chère à M. Sasmayoux, concierge du tribunal de Cahors, et une somme de 200 francs, au même titre, est votée en faveur des concierges du tribunal de Figeac, et de Gourdon.

M. Fontanille propose une augmentation de bourse en faveur de Mlle Janis, de Gourdon, pour l'école d'accouchement de Limoges. Adopté.

M. Ayroles propose de faire droit aux demandes suivantes formées par le vétérinaire départemental en votant : Le Relèvement du prix kilométrique pour les déplacements à 0,30 centimes : augmentation de 1.000 francs pour le service des épi-zooties, et une somme de 500 francs à titre de supplément de traitement. Adopté.

Acte est donné du dépôt du rapport de l'Archiviste départemental.

La retraite de M. Planacassagne, rédacteur principal à la Préfecture du Lot est liquidée à la somme de 5.266 francs.

M. de Monzie tient à saluer le bon fonctionnaire départemental que fut M. Planacassagne et qui a ajouté à sa tâche quotidienne, un concours dévoué qu'il n'a cessé d'accorder à M. le Directeur des Services agricoles.

M. Jardel donne communication des rapports des divers chefs de services. Acte est donné.

MM. Bouat, Limes, Pradines, Constant, Loubet déposent le vœu suivant :

Considérant les ravages énormes causés par la grêle dans un certain nombre de communes du département. Désireux de venir en aide aux agriculteurs sinistrés.

Font appel à la solidarité de tous leurs collègues et leur demandent de vouloir bien voter une subvention de 25.000 francs.

Cette somme sera mise à la disposition de l'Office agricole départemental en augmentation des crédits dont il dispose lui-même et qu'il répartira sous forme de ristourne pour l'achat de blés de semence entre les agriculteurs sinistrés (autorisation de M. le Ministre de l'Agriculture en date du 4 juillet 1924).

D'autre part, le Conseil Général émet le vœu que les communes du département qui n'ont pas subi de dégâts soient associées au geste de solidarité agricole de l'Assemblée.

M. le Préfet demandera aux Maires de ces communes de vouloir bien solliciter le vote d'une subvention dont le montant sera versé à l'Office agricole qui augmentera le coefficient des ristournes à accorder proportionnellement aux sommes qu'il recevra.

Adopté. Le Conseil adopte un vœu tendant à ce que la ligne aérienne de Toulouse à Casablanca soit prolongée sur Rabat et Buenos-Ayres. Adopté.

M. Laparra donne communication de rapports relatifs à l'asile de Leyme. Acte est donné.

Plusieurs demandes de transactions faites par des familles d'aliénés soignés à l'asile de Leyme aux frais de la collectivité, et décédés, sont accordées.

M. Bouat propose de voter une somme de 480 francs en faveur du jeune Arié, de Cressensac, en vue de lui permettre l'achat d'une jambe artificielle. Adopté.

Le Conseil fixe au 1^{er} Décembre la fin de la période durant laquelle les viticulteurs pourront employer le sucre pour vendanges, et au 15 novembre la fin des déclarations de vendanges.

M. Lacaze donne communication du rapport relatif aux dépenses et recettes du budget primitif de 1925. Acte est donné.

M. Calmels est désigné comme membre de la Commission chargée d'évaluer les terrains plantés en vignes.

Le Conseil adopte le rapport relatif aux frais de déplacements et indemnités de séjour des conseillers généraux et des conseillers d'arrondissement du Lot.

L'indemnité de déplacement est portée à 0,30 par kilomètre, et l'indemnité de séjour est fixée à 30 fr. par jour.

Une somme de 5.472 fr. est votée

pour l'établissement d'un bac à Larroque-des-Arcs.

M. Lacaze fait connaître que les fonctionnaires retraités départementaux, au nombre de 21, demandent le relèvement du prix de leur pension.

Il propose d'accorder à ces fonctionnaires le même tarif accordé aux employés de l'Etat. Une somme de 16.000 fr. est nécessaire. Le Conseil vote cette somme.

Il propose également de voter le remboursement de 12 emprunts contractés par le département. Adopté.

M. Orliac rappelle qu'un vœu fut voté tendant à accorder aux mutilés une réduction de tarif sur les autobus et tramways départementaux.

Après entente avec les entrepreneurs d'autobus, la réduction est accordée.

La Commission départementale à laquelle un délégué de l'Association des mutilés sera adjoint s'entendra avec les entrepreneurs pour mettre la question au point.

Le Conseil vote une subvention de 1.000 francs au jeune artiste-peintre M. Charles Rouquet, dont le talent est déjà apprécié, pour l'Ecole des Beaux-Arts.

Un projet d'organisation de l'assistance médicale partielle, qui consistait à accorder l'assistance à des malades au moment de la maladie et de la supprimer à leur guérison est repoussé, après avis des médecins et pharmaciens.

Sur la demande du St-Hubert-Club Cadurcien, la chasse à la bécasse sera fermée le 31 janvier dans les cantons nord et sud de Cahors.

MM. Lacaze, Orliac, Guilhem et Larnaudie sont nommés membres du Conseil d'Administration des Pupilles de la Nation.

Le Conseil vote une somme de 75 francs en faveur de l'Association des Aveugles.

Des augmentations de bourses de 1200 à 1400 francs sont accordées en faveur de jeunes aveugles du Lot élèves à l'Institut de Toulouse.

La même augmentation est accordée en faveur des sourds-muets, élèves boursiers du Lot, à l'Institut de Toulouse.

M. Guilhem propose une augmentation de bourse de 900 à 1400 fr. en faveur du jeune Fraysse, d'Auzols, élève à l'Institut des aveugles de Toulouse. Adopté.

M. Miguel donne communication du rapport relatif au service téléphonique dans le Lot. D'après ce rapport, en 1925, les communes du Lot seront toutes dotées du téléphone.

Il propose de voter la création du circuit direct de Cahors à Bordeaux. La dépense s'éleva à 415.000 fr. ; mais le département de la Gironde participe à la dépense pour 50 0/0.

La création du circuit Figeac-Capdenac, et du circuit St-Céré-Briey est votée.

M. Constant propose de renvoyer à un nouvel examen une demande tendant à procéder à la construction dans la caserne de gendarmerie de Cahors d'un garage pour l'automobile du Commandant.

La dépense étant évaluée à 5.000 francs paraît trop élevée. Les conclusions du rapport sont adoptées.

M. Constant demande au Conseil de prendre en considération un vœu tendant à la construction d'un pont sur la Dordogne, à Mareuil. Il en est ainsi décidé.

M. Bénéch demande également que la construction du Pont de Tour-de-Faure soit prise en considération.

M. Bouat est désigné pour faire partie de l'Office agricole. Acte est donné du dépôt des rapports de l'ingénieur en chef et du conservateur des Eaux et Forêts.

M. Calmels donne lecture d'une pétition des habitants de la rue Daurade qui demandent que l'on démolisse le mur des jardins de la Préfecture, mur qui prive d'air et de lumière les habitants de ce quartier.

A ce sujet, M. Calmels donne communication de recherches faites par M. Fourastié, archiviste départemental, au sujet de la construction de ce mur.

Les renseignements fournis sur le quartier de la Daurade par M. Fourastié intéressent vivement le public : le mur fut construit en 1850 sur l'ordre du Préfet de l'époque pour masquer la vue des jardins au maire de Cahors, M. Berton, dont la maison était située dans la rue Daurade.

Ce fut avec beaucoup d'humour que M. Calmels et ensuite M. de Monzie firent l'historique de la construction de ce mur, construction due à la jalousie que la Préfecture éprouvait à l'égard de la mairesse qui était la grand-mère de M. Calmels.

Le Conseil décide que le mur sera démolé jusqu'à hauteur d'homme.

MM. Cambornac, Constant, Gélis, Lacaze, Orliac et Larnaudie sont nommés membres de la Commission départementale.

MM. Gélis, Larnaudie, Coulon et Cambornac sont désignés comme membres de la Commission chargée des opérations de répartition des plantations de tabac.

Le Conseil donne avis favorable à des demandes formées par diverses communes tendant à la création de foires.

Une subvention de 1.000 fr. est accordée au Sanatorium pour les étudiants tuberculeux.

Divers rapports relatifs au service de l'Assistance publique, de l'Inspection d'Académie, sont communiqués. Acte est donné.

Une subvention supplémentaire de 600 fr. est accordée pour la publication du Bulletin de l'Enseignement primaire.

Une somme supplémentaire de 1.000 fr. est votée pour réparations de mobilier à l'Ecole normale d'institutrices.

M. Bénéch propose de renvoyer à la session d'avril la question relative à l'inspection médicale dans les écoles. Adopté.

M. Gayet propose le sectionnement de la commune de Cahus. Adopté.

Il propose la suppression d'une partie du sectionnement de la commune de Puy-l'Evêque. La section de Loupiac sera rattachée à celle de Cazes.

M. Larnaudie indique qu'au sujet de la livraison des colis pour les autobus, les entrepreneurs ont accepté de déposer ces colis dans les communes où le service des autobus a un bureau.

M. de Lapize demande que le service des autobus avertisse le destinataire du colis.

Il est décidé que la question sera examinée avec les entrepreneurs.

M. Gayet donne communication de la modification apportée au classement des constructions scolaires en 1925. Ce sont les écoles de Gindou, les Arques, Lamothe-Fénelon, Marmintac, Payrignac, Cuzance.

M. Gayet, au sujet de la question relative aux assurances des travailleurs dépose le vœu suivant : « Le Conseil général, considérant que la loi du 19 décembre 1922 n'est applicable qu'à une catégorie d'ouvriers travaillant pour le compte de l'Etat, émet le vœu que cette loi soit applicable à tous les ouvriers obligatoirement assujettis à la loi sur les retraites ouvrières et paysannes. » Adopté.

Une somme de 2.000 fr. est votée pour l'autobus qui fait le service de Lalbenque à Cahors les jours de foire.

Sur rapport de M. Pradines, et sur la demande de M. Loubet, le Conseil vote une somme de 2.500 fr. pour cloûter le jardin de la prison de Figeac.

Renvoyé à la Commission des Finances une demande d'installation d'une salle de bains à la sous-préfecture de Gourdon, ainsi qu'un réservoir d'eau à la Préfecture.

MM. Gélis et Peindarie sont nommés membres du Conseil départemental d'hygiène.

Le Conseil vote une proposition tendant à fixer les périodes de permissions militaires agricoles dans le Lot :

Période des vendanges : du 15 septembre au 15 octobre.

Période des semailles d'automne : du 20 septembre au 20 novembre.

Période des semailles de printemps : du 1^{er} mars au 1^{er} mai.

Périodes des fenaisons et de la plantation du tabac : du 1^{er} mai au 30 juin.

Période des moissons : du 1^{er} juillet au 25 juillet.

Un vœu tendant à ce que l'Administration mette des alevins dans le ruisseau de Cènevières, est adopté.

Un vœu avait été voté par le Conseil général tendant à autoriser la pêche à la ligne flottante en période prohibée.

Le ministre vient de faire connaître que cette autorisation était refusée.

A la session d'avril, le Conseil représentera ce vœu.

M. Vaissé donne communication des rapports de l'ingénieur des mines, du directeur des Haras. Acte est donné.

M. Loubet propose de voter une prime pour la destruction des vipères : il demande que cette prime soit fixée à 5 francs par tête de vipère.

Après discussion, la prime est fixée à 3 francs.

M. Lacaze donne communication d'une demande de M. Ticou, qui fait profession de détruire les animaux nuisibles.

M. Ticou demande une subvention de 500 francs : le Conseil lui vote 200 francs.

La séance est levée à 7 h. 1/2.

Séance de nuit

La séance est ouverte à 9 h. 3/4 sous la présidence de M. de Monzie.

M. Lacaze propose de désigner MM. Guilhem et Filhol comme membres de la Commission chargée de la révision des propriétés bâties et non bâties. Adopté.

Il propose le renvoi à la session d'avril de la proposition relative au relèvement des prix médicaux et pharmaceutiques de l'Assistance.

M. Limes propose de voter un crédit pour payer l'indemnité de déplacement aux administrateurs de la Compagnie des tramways de St-Céré à Bretenoux. Adopté.

Il donne communication de la proposition relative au relèvement de salaires des cantonniers et des indemnités familiales. Il demande que la Commission paritaire soit réunie pour décider la question du relèvement des salaires.

En attendant, il demande au Conseil de voter une indemnité de 200 francs aux cantonniers pour 1924.

A la session d'avril on votera le surplus. Adopté.

L'assimilation des cantonniers des départements à ceux de l'Etat pour le salaire est décidé.

Une modification au plan d'alignement concernant un chemin de traverse dans la commune de Cuzance est adoptée.

M. Limes fait connaître que le prix des expropriations de terrains où passe la ligne de Cahors à Moissac dans le Lot peut être évalué à 780.000 francs.

L'exploitation de la ligne du tramway de Bretenoux laisse prévoir que de bons résultats seront obtenus. Les recettes et les dépenses, pour cette année, sont égales.

Plusieurs classements de chemins sont adoptés.

M. Limes propose de demander au ministre des travaux publics de nommer au plus tôt 5 agents-voies et 1 agent de bureau dans le Lot.

Si en décembre ces nominations ne sont pas faites, il invite l'ingénieur en chef à faire procéder à un concours pour ces emplois.

Au sujet de la construction du pont de Capdenac, M. Limes propose de mettre en demeure l'entrepreneur à soumettre les plans et devis avant décembre. Adopté.

M. Miguel parle en faveur de la construction du pont d'Albas.

Une somme de 25.000 francs est votée pour la réparation du chemin de la côte des Evêques, à Cahors.

M. Limes propose de recourir à l'entreprise privée pour les rechargements cylindriques qui sont faits dans le Lot. Adopté.

Le Conseil vote la somme de 14.493 fr. pour exécuter des réparations sur les chemins vicinaux dans les communes de Salviac, les Quatre-Routes, Autoire, Cazals, Sauzet, Cuzance, Donelle.

Une pension de 950 fr. 40 est allouée à Mme Soubayrol, veuve d'un cantonnier, à St-Paul-Labouffie.

Un secours exceptionnel de 500 francs est accordé à Mme Poulange, veuve d'un cantonnier, à Cazals.

M. Limes fait un tableau de nos routes départementales qui sont dans un état déplorable.

Il faut se mettre à l'œuvre immédiatement et faire les sacrifices nécessaires.

Il dit qu'une somme de plus de 6 millions environ doit être votée.

Mais il demande que l'Etat tienne compte dans la répartition des indemnités qu'il accorde aux départements pour l'entretien du réseau vicinal, de l'état de fortune de ces départements.

Il conclut en demandant le vote des crédits pour l'entretien des routes et de voter un emprunt.

Les conclusions du rapport sont votées.

Le Conseil décide de fixer à 6 fr. le taux de la journée de prestation.

Le taux de déplacement des agents-voies est porté à 0,30 par kilomètre : un crédit de 13.000 fr. est voté à cet effet.

M. Miguel demande où en est la question relative à l'installation d'une Ecole d'enseignement technique dans l'Ecole primaire supérieure de Luzech.

M. de Monzie promet que cette question sera examinée.

M. Calmels fait connaître que l'Office agricole s'occupe actuellement de la question très intéressante relative au sectionnement de la race ovine dans le Lot.

La séance est suspendue à 11 heures 15.

A 11 h. 35, la séance est reprise. M. Loubet propose de voter 200 francs à titre de subvention à M. Touzet, de Montcuq, pour achat d'un fauteuil roulant.

M. Lacaze donne communication du budget pour 1925.

Recettes : 16.754.935.

Dépenses : 16.753.085.

Le Conseil vote 16 centimes 9 additionnels.

Le total des centimes pour le Lot s'élève à 311 centimes 30.

Il y a une augmentation de 28 centimes sur le budget de 1924.

La séance est levée à minuit.

La session est close.

Enseignement primaire

MOUVEMENT DU PERSONNEL

Les institutrices dont les noms suivent sont nommées :

Mlle Capsal de Lacamdouret à Estal ;

Mme Béné de Salviac à Costeraste (Gourdon) ;

Mlle Couronnet, de Constant (non installée), à Salviac (adjointe) ;

Mme Herboze, de Durban (non installée), à Loubressac ;

Mlle Sénac, de Lacam (Loubressac), à Durban (Pradelle) ;

Mme Graves, du cadre de la Marne à St-Jean-de-Laur.

Une statue

sur la place Jouinot-Gambetta

Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, une statue sera installée dans la cour de la Gare de Cahors, dénommée place Jouinot-Gambetta.

Voici la lettre que M. de Monzie a reçue du directeur des Beaux-Arts.

Monsieur le ministre, Vous avez bien voulu me demander s'il serait possible d'affecter, à titre de dépôt, à la ville de Cahors, la statue « Le Centaure qui danse », de M. de Monard.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par arrêté pris sur ma proposition, M. le ministre vient de décider cette attribution.

Je suis heureux d'avoir pu répondre à votre désir et vous prie d'agréer, etc., etc.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Barret, Pierre, ouvrier sur les chantiers de M. Desprats, entrepreneur, décédé à l'âge de 59 ans.

A Mme veuve Barret, à sa famille, nous adressons nos sincères condoléances.

Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes de 1925

L'Exposition des Arts Décoratifs s'ouvrira à Paris au printemps 1925, Alexandre III et les Jardins du Cours-la-Reine.

Arrondissement de Cahors

Limogne

Probité. — Mme Douleau a trouvé ces jours-ci, sur le chemin de grande communication de Limogne à Cahors, une certaine somme en billets de banque qu'elle tient à la disposition de la personne qui les a perdus.

Les réclamer à M. Douleau, propriétaire au hameau de Charron, commune de Limogne.

Nos sincères félicitations à cette honnête femme.

Albas

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Foissac, maître d'hôtel à Albas, décédé après une douloureuse maladie, à l'âge de 64 ans.

C'était un excellent citoyen qui était très estimé dans la commune et dans le canton.

Ses obsèques ont été célébrées au milieu d'une affluente considérable d'amis venus de tous les points du canton qui ont apporté à la veuve, à la famille de vifs témoignages de sympathie.

Nous adressons à la mère, à la veuve du regretté disparu, à Mme et M. Deleros, adjoint au maire, à la famille nos sincères condoléances.

Puy-l'Évêque

Salubrité publique. — La rivière du Lot, à l'endroit du Théron où se rendent nos lavesuses, est infectée depuis quelques jours par une charogne qui est venue s'échouer dans ce remous d'où le courant ne peut plus la sortir.

Il serait urgent de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître ce foyer d'infection.

Le pain. — A propos du poids du pain, voici certaines doléances qui nous paraissent justifiées :

Le pain dit de luxe ne doit pas être pesé d'après l'arrêté réglementant la taxe. Mais est-ce une raison pour qu'il y ait sur cette catégorie de pain un manque de poids excessif ?

Mauroux

Publication. — Publication de mariage devant être célébré en mairie de Mauroux entre M. Marius-Florent-Marcin Lalabarde, agriculteur, domicilié à La Molinie, commune du Boulv (Lot), et Mlle Marie-Camilla Caharroque, sans profession, domiciliée à Dordé, commune de Mauroux.

Grave accident. — Dans la nuit de lundi à mardi, un cycliste M. Caharroque, propriétaire à Montayral, revenant de Dordé, descendant à vive allure la route de Fumel, lorsque, arrivé en face du chemin de Saby, il voulut éviter une voiture et donna un brusque coup de guidon. Violentement projeté sur le talus, il se fit à la tête une blessure très grave. Il fut relevé par M. Graffiade, épicière, et le Dr Delvit mandé en toute hâte le fit diriger vers une clinique de Cahors. L'état de M. Caharroque est très critique.

Prayssac

Conseil municipal. — Le Conseil s'est réuni sous la présidence de M. le Dr Goulenègre, maire.

Comme suite à la proposition Joffre relative au transfert dans le caveau de la Croix, des restes des soldats étrangers à la commune et inhumés devant ladite croix, M. Salvan demande au Maire, en cas d'exhumation, de vouloir bien prévenir les familles de ces militaires.

Sont désignés comme classificateurs pour les évaluations foncières conformément à la lettre préfectorale du 9 août 1924 : M. Bouyssou, adjoint au Maire de Castelfranc, et M. Louis Leclard, propriétaire au Cau de Puy-l'Évêque, comme forains.

MM. Oscar Cavané, Cyprien Maratuech, Louis Silliv, Frédéric Lafargue, Stanislas Bertal, Raymond Lafon, Augustin Villefaunes, Louis Salvan, conseillers municipaux, propriétaires fonciers.

Au sujet du redressement de la route nationale numéro 111 dans le bourg de Prayssac, l'administration des ponts et chaussées n'a pu accepter le délai de trois mois accordé par le Conseil municipal pour l'exécution des travaux.

Le Conseil, revenant sur sa décision du 10 août dit que le délai de trois mois partira de la date à laquelle le ministre aura statué.

Pour les bouilleurs de cru, le conseil demande à l'autorité compétente de vouloir bien fixer à quatre mois, à partir du 1er octobre prochain, la période pendant laquelle il sera permis de distiller au lieu de dix jours par mois du 31 juillet 1924 au 30 août 1925, période fixée par le juge de paix.

On décide la création d'ateliers publics de distillation aux endroits ci-après : Prayssac, Bourg-Théron, Maudon, Cambous.

M. Pagès s'oppose à l'installation d'un atelier public dans les dépendances de l'école.

Le conseil proteste contre l'inscription d'office au budget supplémentaire 1924, d'une somme de 530 fr. 70, concernant un ancien militaire hospitalisé à Montfaucon, cette somme devant être à la charge de l'Etat, le point de départ de la pension ayant été fixé avant son hospitalisation.

Le conseil approuve un devis s'élevant à 9000 francs imprévus et honoraires de l'architecte compris pour l'installation de bornes-fontaines : Une à la Monzé, à hauteur de la maison Jules Lacombe ; l'autre, aux Philippines à l'angle de la maison Bousquet.

Le maire est autorisé à traiter de gré à gré avec M. Manié à Prayssac qui, seul des ouvriers de la commune qualifiés pour ce travail a accepté de faire les travaux en question.

En séance secrète, sont approuvés les comptes de l'assistance médicale gratuite du 1er semestre 1924.

Montredon

Fête patronale. — Les jeunes gens de la commune se préparent à célébrer avec éclat la fête patronale qui est fixée au samedi 4 et au dimanche 5 octobre prochain.

Un programme de réjouissances va être élaboré. Nous en donnerons sous peu la composition.

Espédaillac

Nécrologie. — Nous avons appris avec un vif sentiment de tristesse la mort de M. Jules Tournié, ancien sous-économiste de la lycée de Marseille, décédé à Espédaillac, à l'âge de 56 ans.

Ses obsèques ont été célébrées samedi dernier au milieu d'une grande affluente de parents et d'amis.

Nous adressons à Mme Tournié, à M. Baptiste Tournié, son frère et à toute la famille nos bien sincères condoléances.

St-Céré

Grandes courses cyclistes. — A l'occasion des grandes fêtes qui se dérouleront les 27, 28 et 29 septembre 1924, le « Vélo-Club Saint-Céré » organise pour le lundi 29 une grande course « Internationale » placée sous le règlement de l'U. V. F. et ouverte à toutes catégories.

Cette épreuve qui aura pour théâtre St-Céré-Bretenoux et Bonneville se fera sur deux circuits de 20 kilomètres et six de 6 km. 800 soit 80 kilomètres.

Des prix importants seront attribués : 1^{er} prix, 300 fr. ; 2^e, 200 fr. ; 3^e, 100 fr. ; 4^e, 50 fr.

Les engagements sont reçus jusqu'au 28 septembre, à 12 heures, chez M. Vayrac Gabriel, à St-Céré (Lot) (Engagement, 2 fr.).

Remise des dossards le 29 à 13 heures 1/2.

Le Comité décentralisateur du Lot (U. V. F.) engage les coureurs et sociétés du Lot à y participer.

Arrondissement de Figeac

Figeac

La place Louis-Vival. — Encore quelques jours et les pioches des démolisseurs auront rasé les vieilles masures qui encombrèrent l'emplacement qui doit être la grande place Louis-Vival.

Par périodes, depuis une quarantaine d'années, et petit à petit, ce vieux quartier de la ville, qui fut, comme le Claux, aussi peuplé que curieux par ses constructions anciennes, va totalement disparaître et donner à notre cité une place publique belle et spacieuse.

Le goudronnage des routes. — Les opérations du goudronnage de la route nationale dans la traversée de la ville ont commencé lundi matin.

Les riverains auront la satisfaction de ne plus voir dans leurs appartements les nuages de poussière que les nombreuses automobiles, en circulant, soulevaient denses et épaisses.

C'est une heureuse initiative de l'administration des ponts et chaussées qui méritait bien d'être signalée.

Renversé par un cycliste. — Samedi soir, vers 7 heures, dans la descente de la gare, le jeune V... a renversé avec sa bicyclette la dame Vve D... qui n'a pu éviter. La victime de cet accident a été relevée sans trop de mal, mais avec beaucoup de frayeur.

Collision de deux bicyclettes. — L'ouvrier électricien J. P... se rendant au Drouzou, est entré en collision samedi soir, vers 9 heures, avec un autre cycliste, L. S..., venant en sens inverse.

J. P... a reçu de nombreuses blessures à la tête et au corps et a été transporté sur un camion à Figeac, dans un état très grave.

L. S... a, de son côté, reçu des contusions.

Les deux bicyclettes sont hors d'usage.

Marché du 20 septembre. — Peu important par suite des travaux des champs et tout spécialement des fauchaisons et de la rentrée des regains.

A signaler l'apparition des châtaignes, qui annoncent l'hiver. Ce fruit nouveau a été rapidement enlevé au prix de 2 fr. le kilo.

Baucoup de légumes frais et des fruits de très belle qualité.

M. SIMON, bijoutier breveté, diplômé dans les Expositions Internationales, s'établit à FIGEAC, Pont du Gue, se charge de toutes réparations, transformations de bijoux, gravure, sertis, pièces de commande pour noces, baptêmes.

Horlogerie
PRIX SPECIAUX
POUR MAGASINS DE BIJOUTERIE

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Concours agricole départemental. Samedi dernier, M. Lafont, directeur des services agricoles du Lot, a profité de la foire pour faire, à la mairie de notre ville, à 17 heures, une réunion spécialement destinée aux agriculteurs, en vue du prochain concours agricole départemental.

Présidé par M. Davidou, maire, qui a présenté en quelques mots M. Lafont à l'auditoire, cette réunion a été assez nombreuse malgré les occupations que chacun pouvait avoir à la foire de ce jour.

On y remarquait presque tous les maires du canton, M. Gilbert, président du Comité, M. Fournier, adjoint au maire de Gourdon, etc., de nombreux agriculteurs et quelques dames.

Dans une excellente causerie qui fut très goûtée, M. Lafont expliqua les avantages qu'on pouvait retirer des concours, engagea les auditeurs à participer à celui des 3, 4, 5 octobre prochain, demanda à chaque maire de décider 4 ou 5 de leurs administrés à y prendre part et s'élevant à des conceptions plus hautes il montra avec force la nécessité de produire davantage, de redoubler d'efforts pour la grandeur de la France et pour raffermir la paix.

Après une courte intervention de M. Montel, maire de Milhac, la séance fut levée à 6 h. 15.

Nous devons remercier M. Lafont de tout le mal qu'il se donne pour notre concours-exposition.

Après avoir réuni les commerçants de la ville qui ont répondu avec plaisir à son appel, il a songé aux agriculteurs. Il ne néglige donc aucune branche de l'activité agricole commerciale et industrielle pour donner à cette manifestation toute l'ampleur qu'elle peut avoir.

Avec une parfaite entente, ont été assurés d'une réussite certaine puisque les dévouements ne manquent pas et convergent vers le même but.

Heureuse initiative. — Les routes qui viennent du Limousin, du Périgord, de l'Auvergne et du Quercy se confondent dans la traversée de Gramat. C'est assez dire l'importance du trafic automobile qui se fait dans cette

partie de la ville. On a compté jusqu'à 800 véhicules de toutes sortes circulant dans une journée. Rien d'étonnant puisque, chacun le sait, Gramat est un centre d'affaires et d'élevage des plus importants. C'est, en outre, un centre touristique et d'excursions très renommé.

L'intensité de ce trafic est telle qu'un nuage de poussière est toujours en suspens sur cette partie de route et envahit les appartements et les magasins au grand désespoir des commerçants qui se trouvent sur ce parcours.

Leur unique ressource était donc de fermer hermétiquement portes, devantures, fenêtres et volets, et encore la subtile poussière trouvait moyen de passer outre et recouvrait de son uniforme grisaille tout ce qui se trouvait à sa portée.

Un conseiller municipal habitant ce quartier, M. Martin Marty, eut l'heureuse idée d'ouvrir une souscription, qui réunit une certaine somme, en vue de l'achat d'un tonneau d'arrosage. Sur la proposition du même conseiller, le Conseil municipal vota la somme supplémentaire et l'on peut voir maintenant la modeste arroseuse circuler lentement de la gare à l'autre extrémité de la ville, dispersant avec l'eau bienfaisante une agréable fraîcheur et faisant disparaître l'envahissante poussière.

Le tonneau muni de sa pompe rend encore de signalés services à toute la population gramaoise — faute de main-d'œuvre — il était difficile, sinon impossible, de vider et nettoyer les citernes ; c'est maintenant chose facile, d'autant plus que l'eau ainsi recueillie sert à l'arrosage de la ville.

Petit à petit, notre petite cité s'embellit sous l'intelligente administration d'un maire dévoué et acquiert les éléments d'hygiène qui lui faisaient défaut.

Salviac

Conférence. — M. Lafon, directeur des Services agricoles du département du Lot, fera à Salviac, le vendredi 26 septembre, à dix heures du matin une conférence sur la vignecole, créée à Salviac dans le domaine de l'Isleferme et appartenant à M. Jean Vaissié de Salviac.

Tous ceux qui s'intéressent aux choses de la viticulture, se rendront à la Mairie de Salviac pour écouter les conseils du compétent professeur d'agriculture.

Compatriote. — Notre excellent compatriote et ami, M. le Dr Elie Malbec, vient d'être nommé médecin assermenté auprès des diverses administrations de l'Etat, en remplacement du regretté Dr Valat.

Nos bien sincères félicitations.

Probité. — Le 20 courant, jour de notre foire, le jeune Georges Vargues, âgé de 12 ans, a trouvé en se promenant sur la place du Monument aux Morts un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent.

Après avoir demandé à toutes les personnes présentes si ce porte-monnaie était à elles, il le remit à son père, secrétaire de la Mairie, qui fit publier la trouvaille par le crieur public. A l'heure qu'il est, le propriétaire du porte-monnaie ne s'est pas encore présenté.

Tous nos compliments et nos félicitations au jeune Vargues.

Poire du 19 septembre. — La foire du 19 septembre n'a pas eu son importance habituelle en raison de sa coïncidence avec celle de Gourdon. Cours pratiqués :

Bœufs de boucherie (pas de changement), 210 à 215 fr. les 50 kilos ; bœufs de harnais, 4.500 à 6.000 fr. ; doubles, 2.800 à 4.000 fr. ; veaux d'Auvergne, 1.800 à 2.500 fr., le tout la paire ; veaux de lait, 5 fr. 50 à 6 fr. le kilo poids vif.

Marché aux moutons assez bien pourvu, Moutons gras, 5 fr. à 5 fr. 50 le kilo ; brebis avec 2 agneaux, 310 à 350 fr. ; avec 1 agneau, 220 à 260 fr. ; moutons d'élevage, 150 à 175 fr. la pièce. Pas de porcelets.

Marché à la volaille : Poulets de grains, 4 fr. 25 ; poules, 3 fr. 75 ; lapins, 4 fr. 80 ; canards, 3 fr. 60 ; dindons, 4 fr. ; le tout le demi-kilo ; oisons, 75 à 80 fr. la paire ; œufs, 4 fr. la douzaine ; fromages du pays, 3 fr. 75 la douzaine ; lièvres, 7 fr. le kilo ; lapins de garenne, 7 à 8 fr. ; perdreaux 6 fr. 50 ; caille 4 fr., le tout la pièce. Jardinage très abondant ; baisse sur tous les légumes.

EN CHINE
Echec de pourparlers de paix

A Shanghai, des négociations de paix ont échoué.

On attend incessamment la plus grande bataille qui se soit encore produite en vue de la possession de la ville.

Pour un emprunt allemand en Angleterre

Des nouvelles reçues des milieux officiels de Berlin indiquent que les négociations, poursuivies à Londres, par le président de la Reichsbank, en vue de l'émission de l'emprunt allemand, sur le marché britannique, suivent un cours favorable.

Bois de chauffage (en hausse), 100 fr. les 4 stères ; fagots, 35 fr. le cent. Marché nul sur les fourrages et pailles.

Baies de genièvre, 20 fr. l'hectolitre.

Souillac

Election. — Le nouveau Conseil municipal se réunira dimanche 28 septembre, à 17 heures, pour élire le maire et les adjoints.

Mariage. — Lundi matin a été célébré à Souillac le mariage de Mlle Clotilde Roque avec M. Charles Bros, de Clermont-Ferrand.

Nous adressons aux nouveaux époux nos meilleurs vœux de bonheur.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 40.

La Conférence du désarmement et les Etats-Unis

Les journaux républicains de New-York formulent des commentaires prudents au sujet de la Conférence du désarmement projetée par la Société des Nations.

Par contre, les journaux démocrates accueillent très favorablement l'idée de cette conférence.

La révolte de Géorgie provoquée par les... bolchevistes !

Le correspondant de la *Chicago Tribune* à Trébizonde télégraphie la confirmation que le déclenchement de la révolte de Géorgie incombe aux bolchevistes eux-mêmes.

Ceux-ci, ayant appris la préparation d'un soulèvement, firent agir des agents provocateurs afin de faire avorter le mouvement insurrectionnel.

L'emprunt allemand et les Etats-Unis

Une émission aurait lieu le 15 octobre....

Tes milieux commerciaux de Washington déclarent qu'un emprunt allemand de 200 millions sera émis vers le 15 octobre.

...mais elle rencontrerait des difficultés

Les milieux financiers de New-York croient que l'emprunt allemand se heurtera à une situation difficile, en raison de la résistance opposée par les manufacturiers de Grande-Bretagne à la stabilisation du commerce allemand.

Le contrôle militaire interallié en Allemagne

La Commission militaire interalliée a demandé, en invoquant les clauses du Traité de Versailles, la destruction de tous les documents, appartenant aux autorités allemandes, susceptibles de faciliter éventuellement la mobilisation générale.

Marché aux prunes

Miramont-de-Guyenne (Lot-et-Gar.), 23 septembre. — Apport, 200 quintaux. La campagne touche à sa fin. Cours pratiqués : Fretin, de 50 à 60 fr. ; les 100 à 105 fruits, au demi-kilo, 120 fr. ; les 90 à 95 fruits, 170 fr. ; les 80 à 85 fruits, de 185 à 190 fr. ; les 70 à 75 fruits, 210 fr. ; les 60 à 65 fruits, de 230 à 240 fr. ; les 50 à 55 fruits, 270 fr. ; les 40 à 45 fruits, 310 fr., le tout les 50 kilos.

Verteuil-d'Agénais (Lot-et-Gar.), 23 septembre. — Voici les cours pratiqués : les 40 à 45 fruits au demi-kilo, de 330 à 350 fr. ; les 50 à 55 fruits, de 260 à 280 fr. ; les 60 à 65 fruits, de 240 à 250 fr. ; les 70 à 75 fruits, de 210 à 220 fr. ; les 80 à 85 fruits, de 180 à 190 fr. ; les 90 à 95 fruits, de 150 à 160 fr. ; les 100 à 105 fruits, de 125 à 135 fr. ; les 110 à 115 fruits, de 100 à 115 fr. ; les 120 à 125 fruits, de 90 à 100 fr. ; fretin, de 60 à 80 fr., le tout les 50 kilos.

EN CHINE

Echec de pourparlers de paix

A Shanghai, des négociations de paix ont échoué.

On attend incessamment la plus grande bataille qui se soit encore produite en vue de la possession de la ville.

Pour un emprunt allemand en Angleterre

Des nouvelles reçues des milieux officiels de Berlin indiquent que les négociations, poursuivies à Londres, par le président de la Reichsbank, en vue de l'émission de l'emprunt allemand, sur le marché britannique, suivent un cours favorable.

continuellement dans la nuque.

Il prit le poignet de la vieille dame, en demandant :

— Avez-vous pris vos peptones ?

Elle répondit, de l'air craintif d'un enfant :

— Je n'ai pas pu... J'avais des nausées !...

— Eh non ! eh non ! fit-il avec autorité. Il faut les prendre. Votre migraine n'est que de la faiblesse... Un sanglot souleva la délicat poitrine :

— Oh ! oui, docteur, je suis si faible... si faible ! Je m'éteindrais comme une bougie. Je vous assure que mon estomac ne veut rien prendre, pas même un cachet de cérébrine !

— Alors, madame, fit-il d'un ton grave, il nous faut recourir à l'hypodermique...

Elle le regarda, suppliante, pleine d'une répuissance mystérieuse contre les injections, aussi épouvantée par une Pravaz que par un bistouri :

— C'est absurde, madame ! s'écria-t-il avec impatience. Je vous assure que c'est tout à fait inoffensif, et, quant à la douleur, une légère piqûre d'épingle. C'est le seul moyen de vous rendre du ton et de vous donner de l'appétit.

— Vous me jurez, fit-elle, vous me jurez que c'est inoffensif ?

— Je vous le jure !

Elle parut rassurée, un faible sourire passa sur ses lèvres bleues.

— Et ma migraine ?

— Avez-vous des cachets de céré-

brine ? Je vais essayer de vous en faire prendre un.

— Je ne pourrai pas !

Il la regarda fixement, il affirma :

— Si ! Vous allez d'abord avaler trois gouttes amères dans un verre d'eau... Et cela passera !

Elle voulut protester, mais les yeux gris d'Herbeline lui en imposaient. Et, cédant avec un soupir, elle sonna sa femme de chambre.

— De l'eau ! Les gouttes amères et la cérébrine.

La femme de chambre apporta une carafe, des verres, un petit flacon jaunâtre. Herbeline versa trois gouttes dans un verre, le remplit au tiers, fit lui-même boire la malade.

Puis, mouillant un cachet de cérébrine, il dit, avec une extrême douceur, mais très fermement :

— Allons, madame ! il le faut !

Elle obéit, subjuguée, prit encore une gorgée d'eau et murmura :

— Si vous étiez toujours auprès de moi, je mangerais peut-être !

— Qui sait ?... fit-il.

Ses cils battirent, il eut un court frémissement. Une silhouette venait d'apparaître devant la porte vitrée. Elle y demeura quelques secondes, hésitante, puis un pénible grince. Et la jeune fille qui s'avancait avec le bruit d'herbes et de feuillage de ses jupes, émut profondément Herbeline. A ce moment, où il attendait la catastrophe, où il allait être exilé du paradis des riches, elle représentait tout le luxe, toute la grâce et toute la volupté humaines. Une scène

étincelante se peignit devant lui, une rapide et fiévreuse ébauche où il se voyait descendant avec cette jolie créature le cours du temps. Il s'abîma dans le rêve des « possibles ». L'impression était si profonde que, pendant une minute, il eut l'illusion de l'amour...

Elle s'arrêta, un peu craintive.

Puis, elle dit avec une volubilité qui semblait cacher quelque embarras :

— Je suis désespérée, docteur, maman ne veut rien prendre !

Il sourit, de son sourire mécanique de praticien.

— Nous allons recourir aux grands remèdes, mademoiselle. Les transfusions hypodermiques auront raison de l'anémie. Aidez-moi seulement à lever les dernières incertitudes de Mme Montaux. Répétez-moi qu'il n'y a aucun, mais aucun danger. Il faut que je la trouve prête, demain matin, à guérir !

— Oh ! à guérir, répliqua la malade d'un air de doute.

— Oui, oui, à guérir... s'écria la jeune fille. M. Herbeline ne promet jamais rien à la légère.

Il y eut un silence. Et Guy se répétait tout bas, avec une ironie cuisante : « Ne promet jamais rien à la légère ! » tandis que des images de créanciers défilaient dans sa mémoire. Néanmoins, il était touché. Il sentait que cette jeune fille avait réellement confiance en lui ; l'idée de déchoir devant elle en fut plus amère.

Il se leva brusquement et prenant

la main que soulevait avec peine Mme Montaux :

— Allons ! à demain matin !... Deux cuillerées de chloral, si vous ne pouvez dormir...

La jeune fille l'accompagna jusqu'à la porte vitrée. Ils avancèrent ensemble leurs mains pour tourner le bouton et cela fit un peu de désordre : deux secondes leurs bras restèrent comme emmêlés. Elle rougit, leurs yeux se rencontrèrent ; il lui sembla bien qu'elle était émue. Dans la rue, il y pensait encore, avec une palpitation. Sans doute, il n'y avait rien à déduire de cette facile rougissement de jeune fille et de ces yeux dilatés. Mais, dans sa misère, c'était la représentation d'une chose profonde, qui aurait pu être... s'il avait seulement une vingtaine de mille francs pour payer ses dettes...

— Ah ! l'argent !... le sale argent !

Son exclamation lui parut ridicule. Les déclamations contre l'argent l'avaient toujours irrité comme une preuve d'abject fétichisme. Il voyait l'homme seul derrière l'argent ainsi que derrière toute autre forme de l'échange. Et c'est l'homme qu'il haïssait, la bête féroce ou lâche, non point cette chose ingénieuse et commode qu'on se dispute.

— L'argent est admirable ! grommela-t-il en hâtant le pas. C'est un délicieux magicien... une fée exquise !...

Il se trouva rue de Penthièvre. Le maniaque habitait au troisième d'une maison assez vieille dont l'es-

calier sentait bizarrement le crottin. Guy, très absorbé, ne remarqua pas que la porte devant laquelle il s'arrêtait était entrebâillée. Il tira distraitemment un pied de biche, et lorsque l'aigre sonnette se fut apaisée, il trouva tout naturel de voir la porte céder à la pression de sa main. Il connaissait Charles Plessis, il savait qu'il renvoyait généralement sa femme de ménage après son dîner et qu'alors il ouvrait lui-même. En vain le médecin l'avait-il adjuré d'avoir toujours quelqu'un dans l'appartement, le vieillard n'en faisait qu'à sa tête : il voulait être seul la nuit. Cette manie, assez fréquente chez de vieux célibataires, était indéniablement celle-ci. Il y aurait peut-être renoncé, s'il avait su qu'il était menacé de mort subite, mais c'est un genre de confiance qu'Herbeline ne faisait jamais à ses malades : pour Plessis, qui aimait ardemment la vie, le coup eût été terrible. Quant aux voleurs, le bonhomme n'en avait cure. Il y croyait que pour les autres, en quoi il se rencontrait avec un grand nombre d'individus des deux sexes qui ont vaguement l'air de se croire tabou, il est vrai qu'il n'ouvrait le soir, après neuf heures, qu'à son médecin, dont il se vantait de reconnaître le coup de sonnette, ou un télégraphiste, qu'il interpellait préalablement.

(A suivre)

LE CRIME DU DOCTEUR

Par J.-H. ROSNY

de l'Académie Goncourt

PREMIERE PARTIE

Il trouva Mme Montaux dans un petit salon très touffu, étendue sur un grand siège écarlate. Une vieille lampe carcel, enveloppée d'albâtre et de mousseline, jetait une lueur si faible qu'on y voyait à peine. A l'arrivée du docteur, on apporta d'autres lumières. Mme Montaux apparut alors, longue et chétive, avec de larges yeux noirs sans feu, une face pâle, jadis charmante, que l'anémie rendait un peu chevaline, des cheveux d'un blanc mort, des mains jaunes, des lèvres bleues, dévastées par la souffrance et un cou qui, à l'ordinaire, si frêle, si triste, décelait une extraordinaire faiblesse de cette pauvre femme.

— C'est horrible, docteur... ma tête éclate... ou, plutôt, on dirait qu'une sorte de masse au-dessus du sourcil et qu'un pavé me tombe

BIBLIOGRAPHIE

LES ANNALES

Sommaire éblouissant et éclectique du dernier numéro des Annales. On y voit, entre autres, les noms de Maeterlinck, de Léon Daudet, de Camille Flammarion, de Maurice Maugre, de Tristan Derème, de Pierre de Nolhac, de Paul de Cassagnac, de G. Lenôtre, de Jean Bastia, d'Yvonne Sarcey, de G. de Pawlowski, Tout l'actualité présentée par les meilleurs écrivains. Le tout, abondamment illustré. En vente partout : 75 centimes.

Chemin de fer de Paris à Orléans

LIVRET-GUIDE OFFICIEL

Service d'Été au 1^{er} juin 1924. La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans met en vente l'édition du Service d'Été de son Livret-Guide Officiel comportant l'horaire complet de ses trains au 1^{er} juin.

Le Public peut se procurer ce Livret-Guide, le seul édité par les soins de la Compagnie, dans les Gares et Bureaux de Ville de son Réseau, au prix de 2 fr. 50 l'exemplaire.

Pour le recevoir franco, adresser la somme de 3 fr. 40 au Service de la Publicité de la Compagnie, 1, Place Valhubert, Paris (XIII^e).

Société des Transports en Commun demande : RECEVEURS, libérés du Service Militaire, âgés de 40 ans; salaire mensuel: début, 525 Frs.; après un an, 535 Frs.; après 2 ans 1/2, 550 Frs. (le salaire augmente progressivement jusqu'à 625 Frs. par mois). Indemnité annuelle 365 Frs. Primes diverses. Indemnités pour charges de famille. Congé de 21 jours payé. Retraite et autres avantages. Ecrire ou se présenter, 118, rue du Mont-Cenis, PARIS (18^e).

ETUDE

M^e Jules NIEUCÉL
Gradué en Droit
Huissier-audencier
Rue du Consulat, à Figeac
Téléph. 23

VENTE

aux Enchères publiques

DE 100 sacs, issues de blé

d'un poids de 5.000 kil.

Le SAMEDI VINGT-SEPT SEPTEMBRE 1924, à NEUF HEURES DU MATIN, sur les quais de la gare des marchandises de FIGEAC, il sera procédé d'autorité de justice, et suivant ordonnance rendue par Monsieur le Président du Tribunal Civil de Figeac, ayant juridiction commerciale, en date du vingt-trois septembre 1924, enregistrée, par le ministère de Maître J. NIEUCÉL, huissier à Figeac, à la vente aux enchères publiques de CINQ MILLE KILOGRAMMES D'ISSUES DE BLÉ, non réclamés dans les délais prescrits et que la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans a été autorisée à faire vendre par l'ordonnance ci-dessus mentionnée. Il sera perçu 10 % en sus du prix. J. NIEUCÉL.

Imp. COURSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant: M. DAROLLE.

IMPRIMERIE A. COUESLANT

(Personnel intéressé)

CAHORS (Lot)

INSTALLATION MODERNE

ATELIER PRINCIPAL:

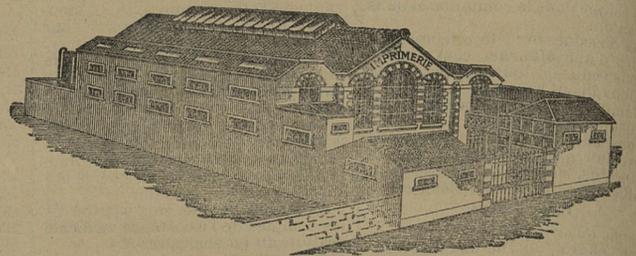
1, Rue des Capucins

ANNEXE:

4, Rue Frédéric-Suisse

21 PRESSES

LIVRAISON RAPIDE PRIX MODÉRÉS



HORAIRE DES AUTOBUS

Table of bus schedules for Cahors-Castelnau, Cahors-Limogne, Cahors-Lauzerte, Cahors-Cahors, Cahors-Montcuq-Lauzerte, Cahors-Labastide, Cahors-Labastide-Murat, Cahors-Latronquière, Cahors-Souillac, Cahors-Payrac, Cahors-Souillac-Gourdon, Cahors-Souillac-Payrac, Cahors-Souillac-Gourdon-Payrac.

Table of bus schedules for Cahors-Limogne, Cahors-Lauzerte, Cahors-Cahors, Cahors-Montcuq-Lauzerte, Cahors-Labastide, Cahors-Labastide-Murat, Cahors-Latronquière, Cahors-Souillac, Cahors-Payrac, Cahors-Souillac-Gourdon, Cahors-Souillac-Payrac, Cahors-Souillac-Gourdon-Payrac.

Table of bus schedules for Cahors-Labastide, Cahors-Labastide-Murat, Cahors-Latronquière, Cahors-Souillac, Cahors-Payrac, Cahors-Souillac-Gourdon, Cahors-Souillac-Payrac, Cahors-Souillac-Gourdon-Payrac.

Table of bus schedules for Cahors-Latronquière, Cahors-Souillac, Cahors-Payrac, Cahors-Souillac-Gourdon, Cahors-Souillac-Payrac, Cahors-Souillac-Gourdon-Payrac.

Table of bus schedules for Cahors-Souillac, Cahors-Payrac, Cahors-Souillac-Gourdon, Cahors-Souillac-Payrac, Cahors-Souillac-Gourdon-Payrac.

Table of bus schedules for Cahors-Souillac-Gourdon, Cahors-Souillac-Payrac, Cahors-Souillac-Gourdon-Payrac.